



DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

PLAN LOCAL D'URBANISME  
RÉVISION  
2 - PLANCHE SUD  
Document Graphique  
Echelle 1/5000e

- LEGENDE**
- LIMITE DE ZONE
  - LIMITE DE SECTION
  - ESPACE BÂTI CLASSE
  - ELEMENTS DE PAYSAGE A PROTEGER
  - EMPLACEMENTS SOUS-TERRE
  - MURAILLE DE BÉTON (à l'usage de la voirie ou de clôture de terrain) (art. L111-4 du Code de l'Urbanisme de 2000)
- ZONE A1 : Zone d'habitat collectif  
 ZONE A2 : Zone d'habitat individuel  
 ZONE N : Zone de non-affectation  
 ZONE Nb : Zone de non-affectation à protéger  
 ZONE Ne : Zone de non-affectation à protéger (hors site)  
 ZONE Np : Zone de non-affectation à protéger (hors site)

MODIFICATIONS :		603
2. Suite à la consultation des services et à l'avis public.		
REVISION PRESCRITE EN DATE DU 17 JANVIER 2006 PROJET DE P.L.U. ADOPTÉ EN DATE DU 04 MARS 2007 DOSSIER APPROUVÉ EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2007		JANVIER 2007